

Article 1er du décret n°69-558 du 6 juin 1969 relatif aux mesures particulières de protection des travailleurs applicables aux travaux de décapage, de dépolissage ou de dessablage au jet

Date de mise à jour : 12 Octobre 2023

Notre analyse

Ce décret impose à l'employeur des mesures de protection des travailleurs applicables aux travaux de décapage, de dépolissage ou de dessablage au jet réalisés en cabine, en appareil clos ou encore à l'air libre.

L'article 1er précise les définitions des opérations de décapage, de dépolissage ou de dessablage au jet.

Article 1er du décret n°69-558 du 6 juin 1969 relatif aux mesures particulières de protection des travailleurs applicables aux travaux de décapage, de dépolissage ou de dessablage au jet

Indépendamment des mesures prescrites par le décret du 10 juillet 1913 modifié et par le décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 modifié, les dispositions du présent décret sont applicables dans les établissements, parties d'établissements ou chantiers soumis aux dispositions du chapitre 1er du titre II du Livre II du Code du Travail où les travailleurs sont exposés aux poussières ou projections provenant d'opérations de décapage, de dépolissage ou de dessablage au jet.

Sont considérées comme opérations de décapage au jet toutes opérations de nettoyage ou de finissage d'une surface au moyen d'un abrasif projeté à grande vitesse.

Sont considérées comme opérations de dépolissage au jet, au sens du présent décret, toutes opérations de dépolissage effectuées à sec au moyen d'un abrasif projeté sous pression.

Sont considérées comme opérations de dessablage au jet les opérations consistant à débarrasser une pièce moulée du sable qui peut encore y adhérer au moyen d'eau ou d'un abrasif projeté à grande vitesse.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Brochure ED 768
"Décapage, dessablage,
dépolissage au jet libre en
cabine", INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Silice cristalline alvéolaire
dans le BTP : définition,
effets et obligations de
prévention

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les dégagements de fibres
et de poussières dans les
ateliers ou sur les
chantiers

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)